

A.I.P.C. VOUS AIDE A MAITRISER L'ACCES A INTERNET DE VOS SALARIES

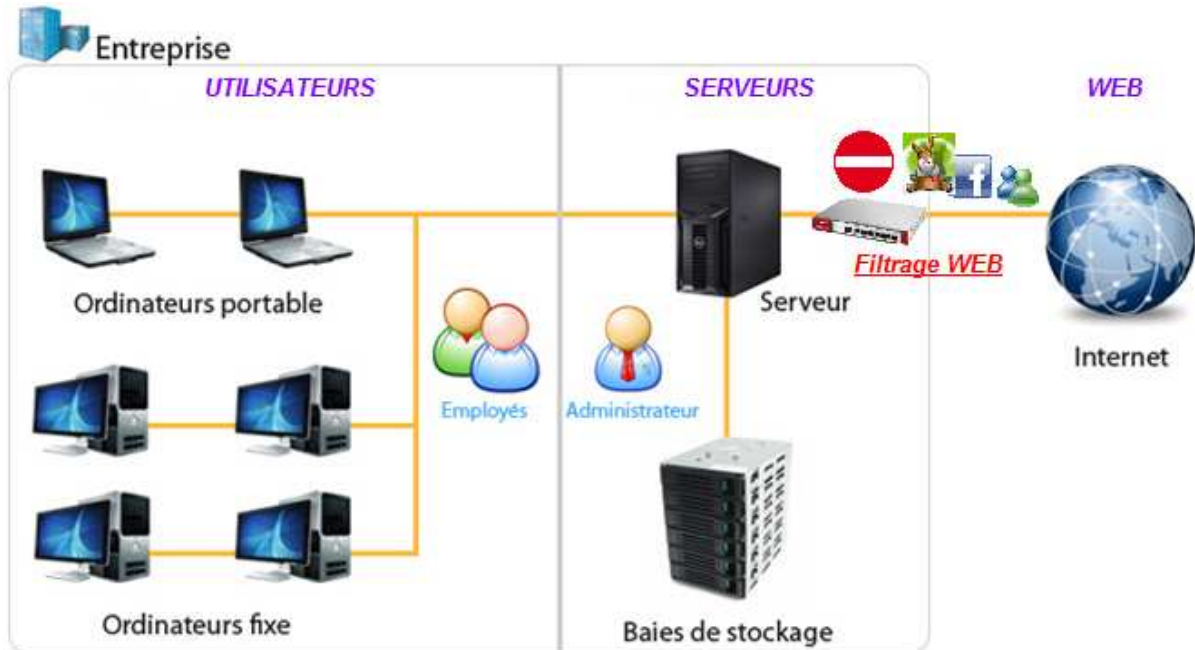
Protéger votre responsabilité de chef d'entreprise tout en augmentant votre productivité



A.I.P.C. vous propose, dans le respect de la législation, une solution vous permettant de définir les sites pouvant être consultés par vos salariés. Ce système entièrement paramétrable vous permet de définir les sites nécessaires à l'activité de votre entreprise suivant les plages horaires que vous aurez déterminées.

En interdisant l'accès à des sites Internet non professionnels, en bloquant les téléchargements et la messagerie instantanée (type MSN), votre investissement sera très vite rentabilisé.

Nous pouvons compléter la protection par notre AntiVirus COP (Cloud Office Protection).



Solution de 5 à 200 utilisateurs (en dessous de 5 postes, nous proposons un contrôle d'accès individuel).

Nous assurons pour vous l'administration de la solution.

A.I.P.C. offre la formation (1H00 maxi) et le déplacement aux usagers d'ATLANSEVRE.